

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1890

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Autorisation du
Président ou son
représentant à signer
les marchés relatifs à la
communication de
proximité du SITTOMAT

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT – 190 Chemin
Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 7
novembre 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités
Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Albert TANGUY – Luc de SAINT SERNIN – Bernard MARTINEZ –
Patrick MARTINELLI – Jean-Luc GRANET – Patrick BOUBEKER – Ange MUSSO
– René CASTELL – Anne Marie METAL – Jean TEYSSIER – Christine SINQUIN
– Jean-Luc VITRANT – Jean PLENAT

Absents ou excusés : Hélène BILL – Chrystelle GOHARD – Philippe LEONELLI
– Robert BERTI – Michel LE DARD – Robert BENEVENTI

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	14
Absents ou excusés	6
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT CHARGÉ DES MARCHES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 7 novembre 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1636 du 28 octobre 2020, le Comité Syndical autorisait la signature du marché afférents aux ambassadeurs du tri du SITTOMAT. Ce marché, notifié en novembre 2020 pour une durée maximale de quatre ans, arrive à échéance.

Il convient de rappeler que la communication du SITTOMAT porte sur le territoire de l'aire toulonnaise (CASSB, MTPM et CCVG) pour lequel le Syndicat assure la gestion du contrat de performances conclu avec l'éco-organisme CITEO sur les emballages et papiers ménagers, ainsi que la gestion de la collecte sélective en points d'apport volontaire. De même, cette communication permet d'accompagner d'autres missions confiées au Syndicat par ses membres comme l'équipement des ménages en solution de compostage qui contribue à la diminution des OMR traitées à l'UVE de Toulon.

Une procédure d'appel d'offres ouverts a ainsi été lancée selon deux lots techniques :

- Lot n°1 : missions de communication de proximité
- Lot n°2 : accompagnement téléphonique au changement de comportement

Le lot n° 1 correspond aux missions traditionnelles des ambassadeurs du tri (intervention pédagogique dans les écoles, animations publiques, distributions, sensibilisation ou enquêtes en porte à porte, etc.), auxquelles une mission de communication dite 'engageante » a été ajoutée. Celle-ci consiste à faire adhérer les ménages à une démarche plus globale visant à motiver le changement de comportement par un accompagnement dans la durée. Elle a vocation à cibler un nombre plus restreint de foyers, éloignés du geste de tri, auxquels un accompagnement téléphonique sera proposé sur une période de 6 à 12 mois. Ce dispositif est proposé à titre expérimental.

Cet accompagnement, principalement téléphonique, fait l'objet du lot n°2.

Chaque lot constitue un marché à bons de commande, les prestations étant réglées par l'application de bordereaux des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. La durée du lot n°1 est de deux ans, renouvelable au maximum deux fois par période d'un an, celle du lot n°2 d'un an, renouvelable au maximum trois fois par période d'un an.

Le lot n°1 comprend un minimum à 250 000 € HT par an et un maximum à 2 000 000 € HT pour la durée maximale du marché de quatre ans. Ces seuils prennent en compte la montée en charge progressive de ambassadeurs du tri de la Métropole de Toulon sur certaines missions jusqu'alors réalisées par le Syndicat.

Le lot n°2 comprend un maximum de 400 000 € HT sur la durée maximale du marché et pas de minimum.

La Commission d'Appel d'Offres, réunies en séance le 13 novembre 2024, préalablement au présent comité syndical, a classé en n°1 la société KROC CAN pour le lot n°1 et la société E3D Environnement pour le lot n°2, lesquelles ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

AR Prefecture

083-258300953-20241113-1890-DE
Reçu le 19/11/2024

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de communication avec les sociétés KROC CAN pour le lot n°1 (missions de communication de proximité) et E3D Environnement pour le lot n°2 (accompagnement téléphonique au changement de comportement),
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2024 et suivants à l'article 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITCOMAT
~~Vice-Président de la Métropole TPM~~
Maire de Saint-Mandrier

